



PROGRAMME CAFI 3

FINANCEMENT : Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale

ANNEXE AU PROGRAMME CAFI 2
SAUVEGARDE ET EXPANSION DU RESEAU D'AIRES PROTEGEES DU GABON

Rapport annuel synthétique -Aires Protégées 2022

Avril 2023



Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Résumé exécutif.....	3
3. Travaux préparatifs	4
4. Dépenses engagées.....	5

1. Contexte

Les forêts naturelles qui ne bénéficient pas d'une forme de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à des activités forestières commerciales, qui produisent la majorité des émissions de CO2 au Gabon, et/ou sont converties pour la production agricole. Ainsi, la création d'un réseau d'aires protégées a été un point d'ancrage de la stratégie de développement durable du Gabon et une plateforme centrale pour assurer le potentiel de séquestration du carbone à long terme de ses forêts tropicales. La protection des forêts protégées existantes contre l'empiètement est le fondement de la réalisation des objectifs de réduction des émissions et de conservation des forêts du Gabon.

L'objectif global du programme CAFI 3 est de soutenir l'engagement du PND du Gabon envers la CCNUCC en mettant en œuvre des "solutions climatiques naturelles" à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et diminuent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.

Les républiques gabonaise et congolaise évaluent actuellement la possibilité de créer des zones protégées transfrontalières, ce qui permettrait de résoudre plusieurs litiges frontaliers résultant de la définition vague des frontières internationales pendant la période coloniale. Ces zones permettraient également de préserver et de renforcer les stocks de carbone dans plusieurs sites prioritaires pour la conservation. L'extension de la zone protégée augmentera le potentiel de séquestration du carbone forestier avec un ajout prévu d'environ 605 000 hectares de zone protégée, dont ~400 000 ha seront reclassés à partir de permis forestiers existants.

Les résultats, les plans de travail et les budgets pour le sous-résultat 1.2 ont été précédemment approuvés par l'adoption du programme CAFI 2 le 20 avril 2020, à l'exception d'un soutien salarial supplémentaire limité au personnel de gestion des programmes de l'ANPN et du CNC pour améliorer la capacité de mise en œuvre des activités des programmes CAFI 2 et CAFI 3.

2. Résumé exécutif

Le programme vise spécifiquement à conserver et à améliorer le potentiel de séquestration du carbone dans les forêts en protégeant les forêts HVC et HCS importantes contre l'empiètement (zones nationales protégées) et en étendant le réseau de zones protégées.

Pour atteindre cet objectif, à travers ce programme, l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'ANPN, se propose de faire en sorte que :

- ✓ *Le réseau de parcs nationaux soit protégé contre les empiètements ;*
- ✓ *Le soutien aux parcs transfrontaliers soit poursuivi.*

Pour aider à conserver la richesse du patrimoine du Gabon, l'ANPN et CAFI ont défini des objectifs et des activités orientés vers les résultats et basés sur le terrain pour :

- ✓ *Achever le siège de la Direction Technique situé au Cap Santa Clara ;*
- ✓ *Assurer la surveillance des forêts par des relevés aériens ;*
- ✓ *Protéger les parcs des activités illégales ;*
- ✓ *Soutenir les parcs transfrontaliers.*

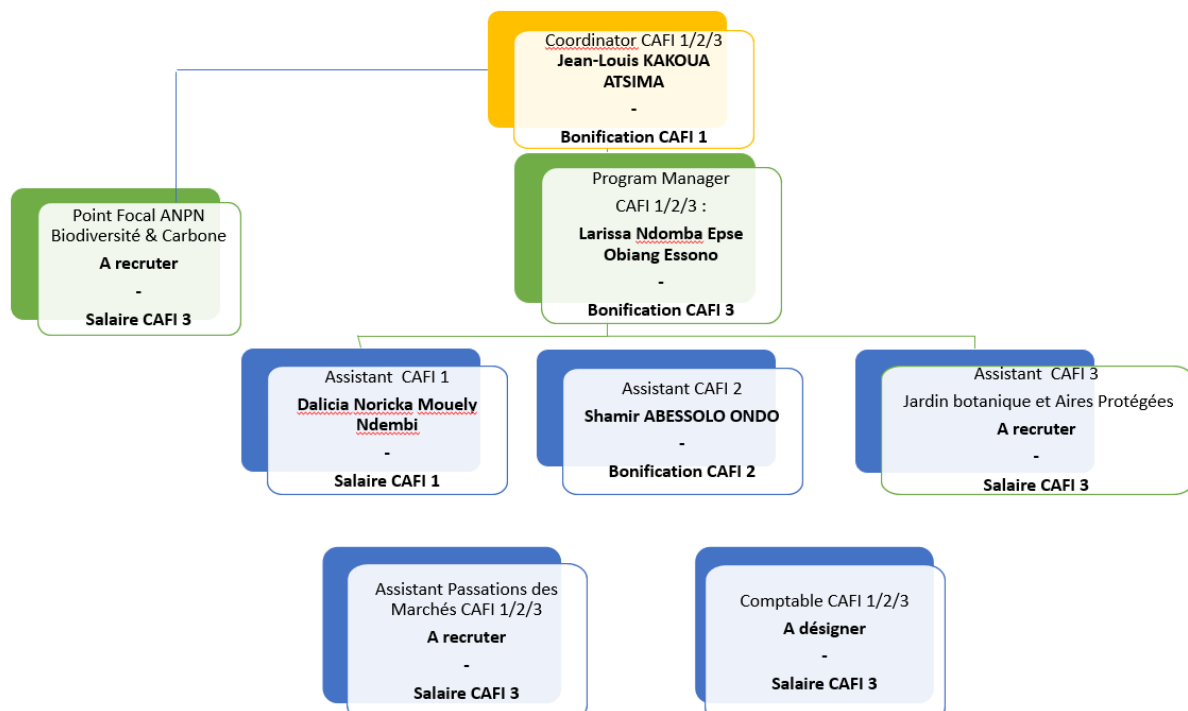
3. Travaux préparatifs

Pour assurer la mise en œuvre des activités des Programmes CAFI 1, 2 et 3 au sein de l'ANPN, un Coordonnateur des Programmes CAFI, **Monsieur Jean-Louis KAKOUA ATSIMA, Directeur Technique Adjoint**, a été désigné le 28 Septembre 2022 par le Secrétaire Exécutif de l'Agence. (Cf. Note de service en annexe).

Sa mission principale est d'assurer le rôle de leader technique (Décision-maker) sur les trois projets et encadrer les différents Coordonnateurs d'activités et le Responsable suivi des activités et reporting sur la mise en œuvre de l'ensemble des tâches prévues.

Il joue également un rôle d'autorité technique auprès des parties prenantes en nouant une relation de confiance.

Pour assurer la bonne exécution de la charge de travail, le Coordonnateur a sous sa tutelle, une équipe de gestion qui a été établie au mois de décembre 2022, selon la structure organisationnelle ci-dessous illustrée.



Structure organisationnelle CAFI-ANPN

Suite à la nomination de l'équipe de gestion ANPN, trois (3) réunions préparatoires ont eu lieu avec l'Agence Fiduciaire (PNUD), en prélude de la tenue de la première session du Comité de Pilotage.

L'objectif de ces réunions était axé sur :

- ✓ la revue du premier draft du Plan de Travail élaboré par l'ANPN. Au cours de cette rencontre la répartition des responsabilités par activité, entre les deux entités, a été faite.
- ✓ La revue globale du Plan de Travail amendé par l'ANPN suite aux premiers échanges. Cette deuxième rencontre officielle visait à avoir une vue plus détaillée de chaque ligne budgétaire par activité suite aux recommandations du PNUD.
- ✓ La revue finale du Plan de Travail en prélude de la réunion de cadrage prévue avant le Comité de Pilotage.

4. Dépenses engagées

Le Plan de Travail n'ayant pas été validé, à ce jour aucune dépense n'a été effectuée au sein de l'agence d'exécution.